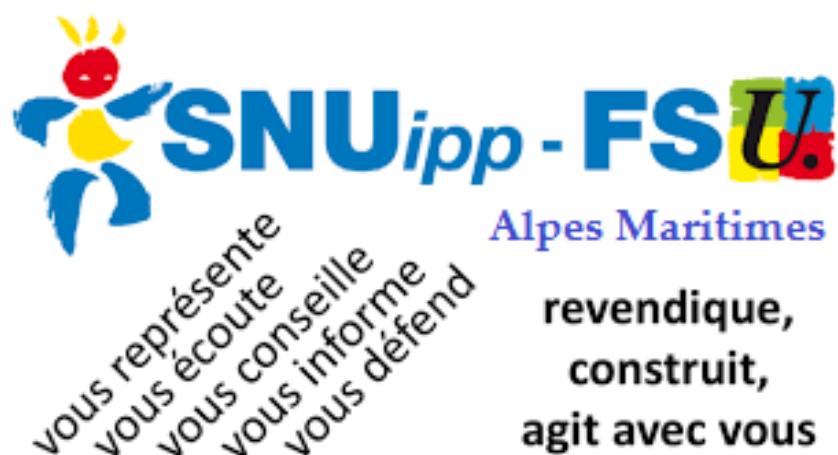




Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°56

Sommaire : Mouvement / ACTION le 6 MARS, Direction, Permutations, Enquête Recteur, SRIAS, Groupe de travail et CAPD, Permutations, Action 19 mars, Loi Blanquer, Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, Marche pour le Climat, 8 mars: journée de la femme, réunions syndicales, retraites



Dynamitage du mouvement !

Le SNUipp-FSU et la CGT-Educ appellent à un rassemblement devant le Rectorat le mercredi 6 mars à 11h

Une demande d'audience est actée auprès du Dasen pour 12h

Groupe de travail "mouvement", prévu le 5 mars à l'IA.

Le 11 Mars se tiendra le CTSD (Comité Technique Paritaire Départemental), en présence de l'IA, censé arrêter définitivement les règles du mouvement départemental.

**Ne laissons pas détricoter le barème du mouvement fruit d'années de paritarisme !
C'est l'affaire de toutes et tous !**

Le SNUipp-FSU demande au ministre de surseoir à la mise en application des nouvelles règles et d'engager au plus vite de nouvelles discussions !

Par exemple concrètement :

*** Suppression des 3 vœux géographiques obligatoires ... MAIS obligation d'1 vœu géographique, encore plus large qu'actuel.**

En effet apparition d'un vœu infra-départemental (plus large et donc différent des regroupements de communes actuels) qui sera saisi sur un écran pour tous les collègues à titre provisoire.

Il est obligatoire d'en mettre au minimum un pour pouvoir entrer ensuite ses vœux. Il se décline en trois supports : « enseignant (maternelle, élémentaire, TRS) », « Remplaçants » et « ASH ».

Les zones seront donc plus larges que celles actuelles et de surcroît l'ordinateur pourra affecter sur l'un des 3 supports à TD sauf ASH si pas titres requis !

*** Si le logiciel ne vous trouve pas de poste dans vos vœux, l'algorithme continuera de tourner pour affecter sur un poste et une zone infra-départementale non demandés.**

L'ordinateur balayera toutes les zones et les postes dans un ordre prédéfini **et** attribuera un vœu hors demande n'importe où dans le département, en fonction de votre

barème, **mais à titre provisoire.**

* **Dans le département** suite aux modalités imposées par le Ministère, à ce jour aucune garantie par exemple de maintenir les **bonifications** "éloignement", direction, celles pour "enfant à naître"... Ce qui serait une réelle "rupture" d'égalité si de fait des collègues concernés par ces bonifications ne pouvaient plus y prétendre pour le mouvement 2019.

► Il est fort probable que l'ouverture du serveur IPROF prévue le 14 mars soit de fait reportée...

En effet, le logiciel ministériel ne serait livré, en partie, qu'au mieux à compter du 25/02 mais celui pour la saisie des vœux que mi mars.

De nombreuses questions en suspens de fait encore à ce jour...

**Le SNUipp-FSU et la CGT-Educ appellent les collègues
à l'action le MERCREDI 6 MARS à 11h00**

**dans le cadre d'un rassemblement devant l'IA pour protester contre les
modifications imposées dans la précipitation et peser sur les discussions .**



Signez massivement la pétition du SNUipp-FSU ci-dessous

**Pour un mouvement départemental au plus proche des
personnels**

Notre dossier ici

Courrier unitaire au ministre ici



MOUVEMENT à Titre Définitif 2019 - Postes vacants

► **LISTE Actualisée au 4 mars 2019: [ICI](#)**

► Liste de postes vacants établie par le SNUipp-FSU sur connaissance des postes libérés par les retraites, les disponibilités, les changements de département... Cette liste n'est pas exhaustive et nous la compléterons au fur et à mesure des informations. Elle nous permet aussi de confronter nos données avec celles de l'administration pour rajout, oubli ou erreur éventuels.

► **N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques éventuelles si oubli ou erreur.**

► Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible d'être vacant. Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non. Sachant aussi qu'à ce jour les postes bloqués pour les PFSE ne sont pas encore connus.

► Sur la liste générale des postes qui sera publiée par l'IA le moment venu, les postes seront portés vacants ; ce sera donc la liste de l'IA qu'il faudra aussi consulter pour s'assurer de la vacance ou non des postes.



Réunion spéciale PFSE et début de carrière "MOUVEMENT 2019" - SAMEDI 16 MARS 2019

Le SNUipp FSU 06 organise une RIS (Réunion d'Information Syndicale) spéciale "Mouvement dans les Alpes-Maritimes".

Elle aura lieu : **Le SAMEDI 16 MARS de 8h30 à 11h30**

à l'école de la Digue élémentaire Mx2

(194 Route de Grenoble, 06200 Nice)



Réunion syndicale spéciale Direction d'école

mercredi 20 mars 9h/12H au siège du SNUipp-FSU

**Mobilisé-es contre la casse de la direction d'école par les
Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux**

En plaçant l'école et sa direction sous la tutelle hiérarchique du principal de collège, les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) désorganisent l'architecture de l'école et mettent sur la sellette fonctions et personnels.

Le SNUipp-FSU 06 convie directeurs et directrices à une réunion spéciale de décryptage, inscrite dans le cadre des mobilisations contre la loi Blanquer et pour un projet qui porte une toute autre ambition pour l'école publique avec point d'orgue la mobilisation nationale du samedi 30 mars.

Un courrier unitaire est mis disposition pour interpeler les élus afin de peser les débats au Sénat.

L'acte II des Etats Généraux de la direction d'école prolongera l'action syndicale du SNUipp-FSU en faveur des directeurs et directrices, **le jeudi 23 mai** (*modalités pratiques d'inscription au stage syndical, à venir*).

Lire l'article complet et télécharger la lettre aux élus



Permutations 2019 : résultats connus ce jour !

37 collègues quittent le département et 47 arrivent (bienvenue!)

(en 2018: 35 départs du 06 et 45 entrées)

53 collègues des Alpes-Maritimes n'ont pas obtenu satisfaction.

Prochaine étape la phase d'ineat/exeat.
Nous y reviendrons.



M. le Recteur, laissez les enseignant-es faire classe !

Le bilan du projet académique est une nouvelle usine à cases qui s'inscrit dans une logique de reddition des comptes de l'action des agents de l'éducation nationale qui détourne ceux-ci du cœur de leur mission : enseigner (+ animer l'équipe pédagogique et faire fonctionner l'école, en ce qui concerne les directions) !

Dans un contexte d'emploi du temps surchargé auquel l'administration n'apporte pas les réponses adéquates, le SNUipp-FSU invite les personnels à continuer à se consacrer en priorité au fonctionnement de leur classe et de leur école.

Peu avant les vacances hivernales, le courrier est adressé directement aux écoles, sans passer par la lettre hebdomadaire de l'IA. La demande rectorale formulée aux écoles concernant le bilan du projet académique contourne donc le protocole de simplification administrative académique dont le recteur est pourtant lui-même garant...

Le projet académique s'inscrit dans une logique de nouvelle gestion publique dans laquelle les agents de la fonction publique sont pressés de rendre des comptes de leur action.

Au niveau des écoles, le projet académique relève au mieux de la coquille vide sans valeur opérationnelle, au pire d'un carcan qui corsète les choix pédagogiques opérés dans les projets d'école. L

a pression à la reddition de comptes renforce, pour les agents du service public d'éducation, la situation de travail empêché.

Cette situation globale est particulièrement aiguë pour les directions d'école privées d'aide administrative et dont les temps de décharge sont insuffisants.

[Lire la suite](#)



Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS PACA)

Demande de logement temporaire

Vous venez d'obtenir une mutation dans les Alpes-Maritimes, vous pouvez bénéficier d'une solution temporaire avec subvention pour une durée minimum de 1 nuit jusqu'à 9 mois maximum afin d'entreprendre des recherches pour un logement définitif.

Une aide d'un montant de 150€ par mois (ou 5€/jour occupé) sera déduite automatiquement par le prestataire sur le tarif public appliqué. Un document justifiant de votre qualité d'agent de la fonction publique de l'Etat ainsi qu'un document attestant votre affectation ou mutation dans les départements concernés vous seront demandés par le prestataire du service.

Pour le département des Alpes-Maritimes (06)

ODALYS

Aline Punsing

04 42 97 78 16

punsing.a@odalys-vacances.com

Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la SRIAS PACA, instance dans laquelle les représentants de la FSU siègent et militent pour une augmentation des budgets d'aides financières.



GROUPE de TRAVAIL à l'IA le 28 février

- Postes adaptés
- Départs en CAPPEI

Les élu-es du SNUipp-FSU ont vérifié en amont les documents de travail fournis par l'IA.

Groupe de travail / Départs formation CAPPEI

Un groupe de travail chargé d'étudier les candidatures aux formations du Cappei s'est réuni le 28 février à l'IA.

Les élu(e)s du SNUipp-Fsu sont largement intervenus et ont suivi de près les travaux en lien avec les doubles fournis par les collègues

Le SNUipp avait en amont, à chaque occasion, groupe de travail ou Capd traitant de l'Ash, demandé à abonder le nombre de départs eu égard aux besoins importants sur le terrain.

31 candidatures l'an dernier et 16 départs dont 3 départs de titulaires d'un Capa sh retenus sur des modules de professionnalisation).

Pour cette année **34 candidatures et 23 départs prévus** (dont 5 départs de titulaires d'un Capa sh retenus sur des modules de professionnalisation).

Même si cela ne comblera pas les nombreux postes vacants occupés par des collègues non formés, c'est une avancée certaine à noter, à mettre à l'actif des interventions répétées du SNUipp-FSU.

Nous ré-interviendrons en Capd pour tenter d'obtenir de nouveaux départs eu égard aux postes vacants (notamment des départs supplémentaires sur le parcours Rased à dominante pédagogique où il y a 14 postes vacants)

Les candidatures ont été classées selon le barème en vigueur et les départs autorisés en fonction aussi des priorités départementales établies par l'IA définies dans la circulaire.

Tout cela doit cependant être entériné lors de la CAPD du 7 mars.

Lire la suite: [ici](#)



Postes adaptés / Groupe de travail Jeudi 28 février

L'affectation sur un poste adapté est un dispositif d'accompagnement des personnels titulaires confrontés à une altération de leur état de santé, qui doit permettre de recouvrer, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente, la capacité d'assurer ses fonctions ou de se préparer à une réorientation professionnelle. L'affectation sur un poste adapté peut être de courte ou de longue durée.

P.A.C.D. : durée d'1 an renouvelable, maximum 3 ans

P.A.L.D. : durée de 4 ans renouvelable

Un groupe de travail s'est réuni pour étudier les demandes de 9 collègues.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur chaque situation pour apporter des éclairages en lien avec les doubles des collègues.

Un groupe de travail difficile tant les situations étudiées sont compliquées et souvent douloureuses.

2 collègues sortent, à leur demande, du dispositif; 1 entrée en PACD; 4 maintiens; 2 autres situations seront étudiées au regard d'un possible départ en congé de formation.

A Noter qu'il reste 4 postes qui n'ont pas été attribués: ils seront utilisés pour abonder le nombre d'allègement de services qui pourront concerner du coup 33 collègues (17 possibilités initiales + 16 ce jour).

A suivre pour la liste des "bénéficiaires"

A suivre pour la liste des "bénéficiaires"



CAPD le 7 mars

à l'ordre du jour

- Etudes des recours suite aux refus de disponibilité
 - Postes adaptés
 - Départs Cappei
 - Liste aptitude dans le corps des PE si dotation ministérielle
 - Questions diverses
-



Public / privé dans l'action le 19 mars

Alors que se dessinent les contours inquiétants d'une réforme démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique ou encore prévoyant le recours à un emploi massif de contractuels, quatre organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique dont la FSU appellent à faire du 19 mars une journée de mobilisations partout en France. Une plate-forme revendicative qui rejoint celle des salariés du privé notamment sur la suppression de la journée de carence injuste pour tous les salariés.

L'appel : PUBLIC / PRIVE TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019

il est ici

Manifestation à 10h Gare Thiers à Nice



Pouvoir d'achat : la pétition

Revaloriser le salaire des fonctionnaires, c'est urgent, c'est juste et c'est possible. La CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition exigeant cette revalorisation pour toutes et tous les agents.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). C'est pourquoi huit fédérations syndicales de fonctionnaires, la CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agents.

Signer la pétition en ligne



Une loi dévastatrice ! La FSU prépare la riposte le 30 mars avec une manifestation nationale !

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école et un autoritarisme manifeste distillé au fil de ses articles, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif. Au contraire, il risque bien de les creuser. Le SNUipp-FSU ne laissera pas faire.

Pour un ministre qui dès son installation rue de Grenelle avait claironné que son nom ne serait pas associé à une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue. Car projet de loi il y a bel et bien. Et annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé au fil des semaines pour devenir, à l'issue des débats à l'Assemblée nationale, un tout cohérent qui inquiète à bien des égards.

Décryptage d'une loi qui va changer en profondeur l'école de la République :

C'est ici

Signez la pétition pour la liberté d'expression remise en cause dans l'article 1 !



La loi Blanquer, ça change quoi ?

Ép.1 "Silence dans les rangs"

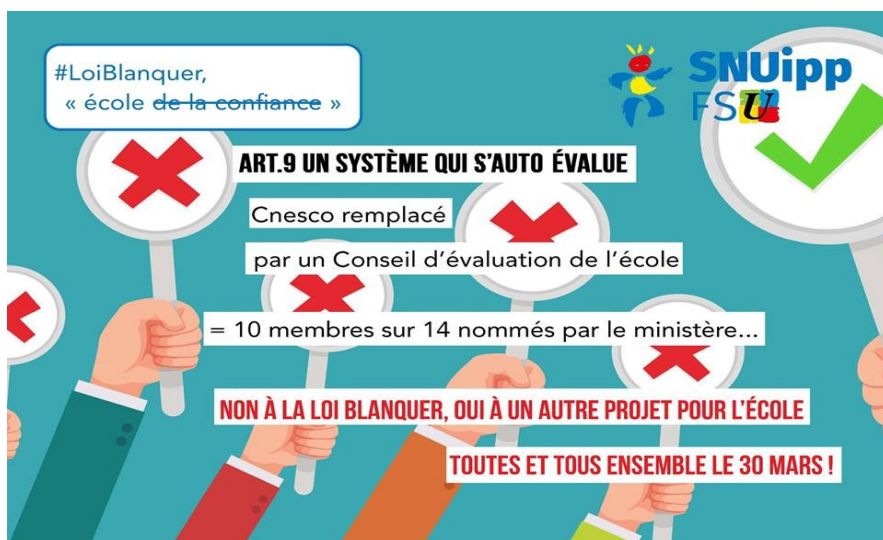
Les syndicats et le conseil d'État demandaient que l'article 1 de la loi « pour l'école de la confiance » soit retiré. Il a été maintenu. Il devait « évoluer » selon le ministre mais il a juste été rajouté un rappel à la loi de 1983 et une phrase sur le respect mutuel au sein de la communauté éducative. Les droits et devoirs des fonctionnaires sont définis par la loi de 1983, cet article n'apporte donc rien de nouveau. Symboliquement cependant, il sonne comme un rappel à l'ordre envers la profession et la hiérarchie pour imposer un devoir de réserve comme aux cadres du système éducatif.

[Lire la suite](#)



Loi Blanquer, ça change quoi ? Ép.2 Un cadeau pour le privé

L'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans à la rentrée 2019, sous couvert d'égalité introduit l'obligation de financement des écoles maternelles privées sous contrat par les collectivités locales. « Des sommes colossales en jeu », selon Damien Berthilier, le président du Réseau français des villes éducatrices, 150 millions d'euros, c'est ce que va coûter l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans à partir de septembre 2019 annoncé par le Président lors des Assises de la maternelle de fin mars. [Lire la suite](#)



La loi Blanquer, ça change quoi ? Ép.4 Un système qui s'auto-évalue

L'article 9 met en place rentrée 2019 un nouveau Conseil d'évaluation de l'école (CEE) avec pour ambition d'évaluer l'efficacité du système scolaire français. Ce nouveau conseil desinstitutionnalise le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) chargé d'une évaluation indépendante du système.

Dans le nouveau conseil, la majorité des membres (10 sur 14) seront désignés par le ministre. En supprimant le CNESCO et en introduisant le CEE, le ministre verrouille l'indépendance indispensable à l'évaluation du système scolaire.

L'article 9 de la Loi Blanquer porte sur la création d'un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) placé auprès du ministre de l'éducation nationale et chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Il doit veiller "à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'Éducation nationale portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, dont ceux en faveur de l'école inclusive, et les établissements d'enseignement scolaire".

Il définira le cadre méthodologique et les outils des évaluations et des auto-évaluations des établissements. Il analysera les résultats, s'assurera de leur périodicité et contrôle les modalités de publicité. Il peut réaliser ou faire réaliser des évaluations. Le CEE proposera des méthodologies de mesures des inégalités territoriales et formulera des recommandations pour les réduire.



Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux

Danger sur les directions d'école !

La commission éducation de l'Assemblée nationale a adopté le 30 janvier un amendement au projet de loi sur l'école de la confiance, qui crée des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux », en associant collège et écoles sur le même secteur de recrutement.

- ▶ Ce que cela nous dit de la méthode
- ▶ Plutôt que de porter au débat et à la controverse une question qui impacte en profondeur le fonctionnement du système éducatif, Blanquer choisit la petite porte, en modifiant en catimini un texte de loi déjà lourd de reculs.
- ▶ Cela en dit long sur sa volonté d'imposer son projet, même s'il doit se mettre à dos les enseignant-es et les représentant-es des collectivités locales.
- ▶ Une première tentative de passer ce projet « à la hussarde », avec le projet de création des EPEP (Établissements publics d'enseignement primaire) a été massivement rejeté en 2009.
- ▶ Sur cette base, Blanquer apparaît comme celui qui pousse plus loin la logique de l'expérimentation et de la dérogation, et qui, en l'inscrivant dans la loi, la porte comme élément structurant du système éducatif. Tout en renforçant l'ancrage territorial de l'école.

En portant un coup d'estoc à la spécificité des écoles, c'est la cohésion de tout le système éducatif qui est attaquée. Cela nécessite une réponse à la hauteur des enjeux.

Décryptage ici



Ce 15 mars sera la journée mondiale de mobilisation de la jeunesse sur l'urgence climatique.

Dans la foulée de l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg à faire la grève scolaire face à l'urgence climatique et à l'extinction de la biodiversité, des manifestations ont rassemblé des dizaines de milliers de jeunes en Allemagne, en Suisse et en Belgique. En France, la mobilisation débute.

Nous, **COLLECTIF CITOYENS POUR LE CLIMAT**, soutiendrons les initiatives de la jeunesse du vendredi 15 mars et organiserons une nouvelle marche pour le climat le samedi 16 mars.

Le SNUipp et la FSU s'inscrivent pleinement dans ces actions et appellent à y participer.

La pétition l'affaire du siècle



#8mars15h40

Lors de la journée internationale des droits des femmes, un arrêt de travail est proposé à l'heure symbolique de 15H40 pour signifier l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Une grève féministe marquée par des rassemblements et des manifestations partout en France.

Rendez vous 18 h Place Garibaldi à NICE



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE du SNUipp-FSU / 2ème série ! DES LE 8 MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2019

ENEZ nombreuses et nombreux !

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues

Les sujets d'actualité ne manquent pas !

Carte scolaire, Educatif, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion et toutes les questions que vous souhaitez aborder...

► Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Modalités, Dates et lieux **Tout est ici**



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos